



**Article 8 :** Le non-respect d'une seule des dispositions de cette décision entraînera ipso-facto sa résiliation.

**Article 9 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

L'exploitante  
Mme GADEN Carole

Fait à Albertville, le 16 juin 2020  
Le Président  
Franck LOMBARD

